

**Bulletin d'information de l'Association pour la Défense des Berges de Seine  
de Sahurs, La Bouille, Moulineaux et Caumont.**

**Le 9 février 2012** le Département de Seine-Maritime a officiellement lancé **une démarche de demande d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de la Vallée de la Seine et de la Côte d'Albâtre.**

L'une comme l'autre sont les éléments structurants de notre territoire qui présente des atouts naturels, paysagers et culturels remarquables à très forte identité.

La force de ce projet réside surtout dans sa capacité à **sensibiliser les Seinomarins** et à leur faire prendre conscience des **qualités exceptionnelles des paysages naturels et culturels** qui les entourent.

La Seine-Maritime doit démontrer **sa valeur universelle** et trouver son bon positionnement parmi les différents critères culturels et naturels pour figurer sur la liste du patrimoine mondial.

Ce projet s'inscrit dans le prolongement de réflexions patrimoniales à long terme déjà en cours : Grande Seine 2015, Seine-Maritime 2020, Grand Paris...

C'est un projet de longue haleine, à l'issue incertaine, qui se construit sur 3 à 5 voir 10 ans, qui nécessitera de **fédérer les experts, les institutions régionales et départementales, les communes riveraines et leurs habitants, les associations et les milieux industriels.**

**Le résultat est important, mais la démarche l'est tout autant. L'essentiel reste de porter ce projet collectivement et d'être convaincu de sa qualité. Il engage les nombreuses générations à venir et prendra en compte l'ensemble des facteurs positifs d'un aménagement durable.**

**Retrouvez toutes les informations sur la candidature de la Seine-Maritime en direct sur <http://www.seinemaritime-unesco.fr/>.**

Notre Association pour la Défense des Berges de Seine de Sahurs - La Bouille - Moulineaux - Caumont était présente à la réunion **d'informations du 5 mai 2012 à Caudebec-en-Caux** au cours de laquelle notre Président a manifesté l'intérêt tout particulier que nous portons à cette candidature. Il a fait part du projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque qui se dessinait sur les berges de Sahurs et de son manque de cohérence avec la démarche lancée par le département.

Un courrier a été remis dans ce sens à l'attention du Président du Conseil Général.

**La demande d'inscription au patrimoine mondial de l'humanité doit nous renforcer dans notre démarche d'opposition au projet d'implantation d'une centrale photovoltaïque sur les berges de la Seine à Sahurs.**

En effet, si la vallée de la Seine qui présente des atouts indéniables peut prétendre à être inscrite au patrimoine mondial de l'humanité, **l'une des "plus belles courbes de la Seine en aval de Rouen", ne saurait être écartée de ce classement en raison de l'intérêt particulier d'un opérateur, prêt à défigurer un paysage naturel dont nous sommes fiers, qui nous procure tant d'émotions et qui émerveille tant de visiteurs.**

La C.R.E.A., bien que sourde à nos sollicitations, organise chaque année par l'intermédiaire de l'Office de tourisme de Rouen vallée de Seine des visites de La Bouille, reconnaissant implicitement l'intérêt de notre site, lieu de balades très prisé des rouennais.

Notre adhésion et notre mobilisation pour cette aventure doivent nous permettre de **faire valoir les atouts de la Boucle de Roumare** inscrite également dans un projet de classement de la Vallée de Seine Aval :

- **ses valeurs naturelles** avec son panorama taillé dans une nature magnifique jusqu'à la forêt de Roumare, ses falaises à La Bouille et Caumont, son chemin de halage,

-**ses valeurs patrimoniales** ; le parc naturel régional étant la preuve de l'attachement des habitants et des élus à la qualité de l'environnement de la vallée,

-**ses valeurs culturelles** avec ses écrivains et ses peintres : Malot et Lebourg à La Bouille, Sisley à Sahurs pour sa lumière merveilleuse et changeante, Turner et Gauguin qui ont peint cette magnifique boucle.

C'est dans ce sens que nous envisageons d'émettre notre avis sur le site cité plus haut comme cela nous est proposé, dans la rubrique **Je soutiens - Votre opinion – Signer** et nous vous incitons à en faire de même.

Quelques membres du bureau se sont déjà exprimés, sans acrimonie ni virulence ; leurs avis n'ont jamais été édités : Cela s'appelle "**être censuré**".

**Il nous est dit : "que la réussite d'un tel projet dépendra de l'adhésion et de la fédération entre autre des habitants et des associations".**

**Nous nous exprimons et nous sommes censurés.**

Peut-être ne faut-il pas diffuser une information susceptible d'effrayer, et de briser l'enthousiasme naissant ?

Le projet de centrale photovoltaïque n'en est qu'à sa première étape puisque l'appel d'offre pour modification du P.O.S en P.L.U. vient d'être lancé ; suivront ensuite l'enquête publique, l'étude d'impact et la demande de permis de construire. Nous pouvons supposer qu'à ce stade le projet n'existe pas officiellement, ce qui expliquerait l'attitude peu transparente et coopérative de nos collectivités locales.

**Mais ce projet est bien réel et connu de nous tous.**

**Notre association ne renoncera pas pour autant à ces moments d'échanges et l'on ne nous empêchera pas de poser notre regard critique sur un sujet en prise avec notre patrimoine.**

C'est par sa capacité à s'ouvrir aux habitants et aux associations, à les encourager, à s'exprimer tout en facilitant la diffusion de leur sensibilité, que se reconnaît un vrai et grand projet adopté de tous et que se construira l'avenir économique et touristique de notre département.

Notre association confirme son adhésion, apporte tout son soutien à cette démarche de demande d'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO lancée par le département et exprime tous ses vœux de réussite pour cette candidature.

Pour la sauvegarde de notre patrimoine ; malgré la censure potentielle et afin de peser sur les choix à venir, nous vous invitons adhérents et sympathisants de notre association à donner votre avis sur le site <http://www.seinemaritime-unesco.fr/>. dans la rubrique **Je soutiens - Votre opinion – Signer** et à vérifier que celui-ci est bien édité.

Si tel n'est pas le cas, nous vous serions reconnaissants de nous en informer et de nous communiquer la teneur de votre message dans le volet « contactez-nous » de notre site ou à l'adresse mail [defensedesberges@sfr.fr](mailto:defensedesberges@sfr.fr)

**Exprimez-vous nombreux, notre action n'en sera que plus forte.**

**Le bureau de l'association.**